



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du mardi 9 février 2016 à 19h00**

L'an deux mille seize le 9 février, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 3 février, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### **Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. VERDIER, M. ELIAS, Mme DUBOURG, M. GEDON, M. GABARD, Mme HOLGADO, M. CAVALEIRO, Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M. BODIN, M. INOCENCIO, Mme BERTHIOT, M. MONMARCHON, Mme BAYLE, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline DUBOURG est secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, lit l'ordre du jour, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 15 décembre 2015.

Le compte rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux deux nouveaux élus, Me Véronique MARECHAL et M. Alexandre GÉDON.

Mme QUERAL : le groupe d'opposition voulait faire une déclaration.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de Blaye.

Nous voulons, au nom des élus de l'opposition du groupe de Blaye Passionnément, nous exprimer suite à la démission, pour raison de santé, de Monsieur Vincent LIMINIANA.

Nous tenons à souligner, ici, son intégrité, son honnêteté intellectuelle, son respect constant d'autrui, son humanisme ainsi que son investissement sans faille pour sa commune et le canton, durant ses différents mandats électifs.

De 1989 à 2008, en tant qu'adjoint au Maire de Monsieur Bernard MADRELLE, mais aussi de 2001 à 2008, en tant que Conseiller Général du Canton de Blaye ; puis les années suivantes, comme élu dans l'opposition, où, malgré les difficultés rencontrées, il s'est toujours engagé au service de l'intérêt général de nos concitoyens.

Depuis 2008, ses propos publics, ses analyses ont été, à plusieurs reprises mis en doute, ou tournés en dérision, voire bafoués par certains au sein de ce Conseil Municipal.

Pourtant, pour tous les services rendus à Blaye et à son Canton, il a reçu la médaille de bronze de la part de la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif ainsi que les félicitations du Préfet de la Région Aquitaine, le 20 décembre 2014.

Mais Vincent, en raison de sa modestie n'a pas souhaité alors en faire publiquement état.

En ce jour, les élus de l'opposition, auxquels se joignent l'équipe de Blaye Passionnément et tous ses amis, pensent particulièrement à lui, ainsi qu'à toute sa famille et lui rendent, ici en ce lieu symbolique pour lui, l'hommage qu'il mérite !

M le Maire : merci Mme QUERAL.



Informations sur les décisions prises en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

D/2015/223- Modification de la décision n°11/133  
D/2015/224- Contrat annuel "Flamme Publicitaire"  
D/2015/225-Convention d'exploitation de deux télescopes touristiques dans la Citadelle avec la société DIMA-WIKO  
D/2015/226-Mise à disposition des équipements de type Samia des Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire pour l'organisation de manifestations organisées par la Mairie de Blaye durant l'année 2016  
D/2015/227-Contrat d'entretien de l'orgue de l'église Saint Romain avec Monsieur Alain FAYE, facteur d'orgues  
D/2015/228- Marché public de prestation de service Maintenance et entretien du parc informatique  
D/2015/229- Convention de coopération en vue de l'externalisation d'une partie de l'unité d'enseignement de l'IME de Blaye géré par l'ADAPEI  
D/2015/230- Contrat de prêt Budget Annexe Cinéma auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine  
D/2015/231-Marché public de prestations intellectuelles - avenant n° 4 Elaboration du Plan Local d'Urbanisme et de l'Aire de Mise en Valeur du Patrimoine  
D/2015/232-Mise à disposition de la salle 5 de l'ancien Tribunal au profit de la Mission Locale de la Haute Gironde  
D/2015/233-Mise à disposition de la Chapelle du Couvent des Minimes au profit de l'association ARTE SANO

ANNEE 2016

D/2016/1-Mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de l'Unité Ecosystèmes Estuariens de l'Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture  
D/2016/2-Mise à disposition de la salle 1 de la Maison des Sociétés au profit de l'association "Unis-Cité Bordeaux Gironde"  
D/2016/3- Marchés publics de fournitures - Fournitures pour le Centre Technique Municipal  
D/2016/4-Mise à disposition du Couvent des Minimes au profit du lycée Jauféré Rudel  
D/2016/5- Demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre de l'élaboration d'une AVAP  
D/2016/6- Marché public de fournitures - Impression de support de communication : le magazine municipal  
D/2016/7- Marchés publics de fournitures -Fourniture de vêtements de travail, de chaussures et d'EPI pour le Centre Technique Municipal  
D/2016/8-Mise à disposition de la salle E10 du Couvent des Minimes et des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association « Blaye Passionnement »  
D/2016/9-Mise à disposition de plusieurs salles municipales au profit de l'association Zinzoline  
D/2016/10- Contrat pour animer des rencontres avec les élèves de la classe de CE1-CE2 de l'école Pierre Malbeteau  
D/2016/11- Convention avec Réforme des rythmes scolaires : intervention périscolaire : Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire 2016  
D/2016/12- Convention de formation professionnelle avec l'Université de Bordeaux  
D/2016/13-Mise à disposition d'équipements sportifs, des salles mutualisées de l'ancien Tribunal et de sites de la ville de Blaye au profit de la Communauté de Communes du canton de Blaye  
D/2016/14-Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association « Eglise évangélique des plus que vainqueurs »  
D/2016/15- Avenant n° 3 à un marché public de travaux -Travaux d'aménagement des abords de l'Eglise de Sainte Luce  
D/2016/16- Convention de formation professionnelle sur le thème « Prise de vue photographique »  
D/2016/17- Marchés publics de travaux -Travaux dans les bâtiments communaux  
D/2016/18-Contrat de prestation de service concernant l'entretien des bouches et poteaux d'incendie présents sur l'ensemble du domaine public de la ville de Blaye

## **1 - Délégation de service public : fourrière automobile - décision de principe et autorisation de lancer la procédure**

Rapporteur : M.RIMARK

Par délibération du 14 juin 2011, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'entreprise AGLD en tant que délégataire du service public de la fourrière automobile.

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de relancer cette procédure.

Le territoire communal est quotidiennement confronté à des véhicules stationnés de façon irrégulière ou de véhicules ventouses voir en épave.

La fourrière automobile interviendrait également lors des grandes manifestations telles que le 14 juillet, la fête de la musique ou encore la foire Sainte Catherine afin de retirer les véhicules des périmètres et ainsi sécuriser les piétons.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de se prononcer, au vu du rapport ci-joint, sur le principe de la délégation de service public concernant la fourrière automobile
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation de service public.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 1 février 2016 et a émis un avis favorable.

Pour : 27

Abstention: 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **2 - Délégation de service public pour le contrat de la fourrière automobile - Commission d'Ouverture des Plis - dépôt des listes**

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération n°1 du 9 février 2016, le conseil municipal a accepté le principe de délégation de service public concernant la fourrière automobile.

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les plis contenant les offres sont ouverts par une commission composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, par le maire ou son représentant, président, et par cinq membres du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Il est proposé au Conseil municipal d'élire les membres de la commission de délégation de service pour la fourrière automobile.

Selon l'article D1411-3 du CGCT, les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, prévue à l'article L. 1411-5, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Selon l'article D1411-4 du CGCT, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.  
En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Selon l'article D1411-5 du CGCT, « l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes ».

Il est donc proposé au conseil municipal de définir les conditions de dépôt des listes suivantes : chaque liste en vue de la désignation des membres de la commission spécifique de la commune pour la délégation de service public pour la fourrière automobile devra être déposée 3 jours ouvrables au plus tard, à midi, avant la séance du conseil municipal dont l'ordre du jour comportera cette désignation, et que ces listes seront communiquées aux membres du conseil municipal avant ladite séance.

Pour : 27  
Abstention: 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **3 - Règlement Intérieur du Conseil Municipal - Modification**

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 3 juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé son règlement intérieur.

Ce règlement a fait l'objet des modifications suivantes :

- par délibération du 10 février 2015, le Conseil Municipal a ajusté le nombre de caractères réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité pour leur espace d'expression suite au nouveau format du magazine municipal.
- par délibération du 7 avril 2015, le Conseil Municipal a approuvé le principe de procéder à l'enregistrement sonore de chaque séance.

Suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, il est nécessaire d'apporter de nouveaux ajustements au règlement intérieur.

Ainsi, les articles suivants sont modifiés :

- article 4 : rajout de la phrase : Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie, à la Direction Générale, par tout conseiller municipal.
- article 20 : la phrase « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. » remplace « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a

lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. ».

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces nouvelles modifications.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 1 février 2016 et a émis un avis favorable.

Pour : 27  
 Abstention: 0  
 Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

#### **4 - Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2016 - Budget principal M14**

Rapporteur : M.RIMARK

L'article L162-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'au vote du Budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Compte-tenu de ces dispositions, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du Budget Primitif 2016 – Budget Principal M14 :

CHAPITRE	GESTIONNAIRE CREDIT	ARTICLE	DESTINATION	FONCTION	OPERATION	MONTANT
20	DG	2051	BIBL	321	1 logiciel	230,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						<b>230,00 €</b>
21	DG	2183	BIBL	321	1 écran d'ordinateur	80,00 €
21	DG	2183	BIBL	321	1 tour d'ordinateur	540,00 €
21	DG	2183	RH	020	1 écran	80,00 €
21	DG	2184	BAT06	020	48 chaises coques bleues	1 210,00 €
21	DG	2184	BAT06	020	152 chaises coques noires	3 284,00 €
21	DG	2184	CAB	020	1 fauteuil	715,00 €
21	DG	2184	FI	020	1 bureau	1 500,00 €
21	DG	2188	POP	020	3 poteaux de guidage à sangle	450,00 €

21	DG	2188	FI	020	Bras support écran	240,00 €
21	DG	2188	FI	020	Repose pieds réglable	85,00 €
21	DG	2188	FI	020	Porte document réglable	110,00 €
21	DG	2188	FI	020	Support téléphone réglable	56,00 €
21	CTM	21578	VOI	821	Panneaux voirie	420,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						<b>8 770,00€</b>

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 1 février 2016 et a émis un avis favorable.

Pour : 27  
 Abstention: 0  
 Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **5 - Ouverture de crédit en investissement avant le vote du budget primitif 2016 - Camping**

Rapporteur : M.RIMARK

L'article L162-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'au vote du Budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Compte-tenu de ces dispositions, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du Budget Primitif 2016 – Budget Annexe Camping :

CHAPITRE	GESTIONNAIRE CREDIT	ARTICLE	FONCTION	OPERATION	MONTANT
21	DG	2188	020	1 panneau d'affichage	1 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					<b>1 000,00€</b>

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 1 février 2016 et a émis un avis favorable.

Pour : 27  
 Abstention: 0  
 Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **6 - Tableau des Effectifs - Suppression de poste**

Rapporteur : M.RIMARK

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment de l'article 97, les emplois de chaque collectivité sont supprimés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale, après avis du Comité Technique,

Considérant la vacance d'un poste du fait de la mobilité externe et de l'évolution de carrière des agents,

Considérant que cette proposition a reçu un avis favorable du Comité Technique lors de sa séance du 09 décembre 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal la suppression au tableau des effectifs du poste de brigadier à temps complet.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 1 février 2016 et a émis un avis favorable.

Pour : 27

Abstention: 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **7 - Tableau des Effectifs - Création de Poste**

Rapporteur : M.RIMARK

Conformément à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale et aux décrets :

- n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Il est proposé au Conseil Municipal, la création au tableau des effectifs à compter du 15 février 2016, des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés.
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>) rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés.

Les crédits sont prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 1 février 2016 et a émis un avis favorable.

Pour : 27  
Abstention: 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **8 - Convention régionale de partenariat tripartite : Unis-Cité - Les Animaniacs - La ville de Blaye - Autorisation du Maire à signer**

Rapporteur : M.RIMARK

L'association Unis-Cité a pour objet « d'animer et de développer des programmes de service civique volontaire pour des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyance ; de mener en équipe pendant une période de 9 mois à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté ».

Dans ce cadre, Unis-Cité a sollicité la ville de Blaye et l'association « Les Animaniacs » afin de mettre en place un partenariat. Son objectif est de soutenir le projet de réalisation et de diffusion de courts métrages sur la citoyenneté en prenant en compte les attentes de la municipalité.

Ainsi, la ville de Blaye mettra à disposition des personnes ressources (élus et fonctionnaires) pour faciliter la préparation et la mise en œuvre du projet.

En ce qui concerne la communication, la ville s'engage à coopérer et à valoriser ce partenariat auprès des médias.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention régionale de partenariat tripartite correspondante et tous les documents y afférents.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 1 février 2016 et a émis un avis favorable.

M CARREAU : nous avons rencontré l'équipe et nous avons commencé à regarder quels seraient les thèmes à traiter par le biais de petits films : la citoyenneté, la gestion des poubelles, ...

M CASTET : les mégots dans les rues, les cannettes abandonnées au jardin public, ...

Mme SARRAUTE : des films qui seraient à destination des jeunes en particulier.

Pour : 27  
Abstention: 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **9 - Acquisition d'une bande de terrain chemin rural des Estages**

Rapporteur : Mme MERCHADOU

Le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et des opérations immobilières.

Afin de faciliter l'accès et la circulation des riverains dans le chemin rural des Estages, M. Dominique MONGIS, domicilié 19, cité le Belvédère à Blaye, propose de céder une bande de terrain d'une contenance de 5 ca issue de la parcelle AE n°339 à la ville de Blaye.

La Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine et du Département de la Gironde a estimé la valeur vénale de ce bien à 125 €.

Après négociation, cette transaction se ferait à l'euro symbolique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir ce terrain dans les conditions invoquées plus haut
- signer tous les actes et documents afférents à cette cession
- payer les frais notariés correspondants.

La dépense sera prévue au budget principal M14 au chapitre 21 article 2111.

La commission n°6 (Equipement – Patrimoine – Voirie – Assainissement - Cadre De Vie Et Qualité De Vie Et Le Handicap) s'est réunie le 22 janvier 2016 et a émis un avis favorable.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 1 février 2016 et a émis un avis favorable.

Pour : 27

Abstention: 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **10 - Agrément du cessionnaire et avenant à la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels de la société CARPE DIEM - Casernements - Société LE CARRE VAUBAN**

Rapporteur : M.WINTERSHEIM

Par délibération du 19 mars 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions d'occupation du domaine public constitutives de droits réels pour les locaux de la Citadelle et notamment les casernements.

Dans le cadre de ce projet de « réouverture des volets », le conseil municipal de Blaye a autorisé, par délibération du 7 juillet 2015, M. le Maire à signer une convention avec la société CARPE DIEM, pour pérenniser son activité de bar-restaurant saisonnier « LE P'TIT CANON » située au 3, place d'armes dans la Citadelle. Cette convention a été signée le 26 août 2015.

Cet espace de 3,5 casernements (environ 123 m<sup>2</sup>) avec une terrasse attenante de 91 m<sup>2</sup>, est dédié aux activités suivantes :

- bar – restaurant
- vente de produits régionaux.

M. BONNIN, représentant de la société CARPE DIEM, s'est rapproché de la commune afin de l'informer qu'il souhaitait céder la convention à la société LE CARRE VAUBAN.

Conformément à l'article 3.3 de la convention et l'article L.1311-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la cession de la convention ne peut être effectuée qu'à une personne agréée par la Commune, en vue d'une utilisation compatible avec l'affectation du domaine public occupé.

Ainsi, M. le Maire, M. BONNIN et un représentant de la société LE CARRE VAUBAN se sont rencontrés le 19 janvier 2016.

La société LE CARRE VAUBAN souhaite reprendre les locaux de la société CARPE DIEM pour y pratiquer le même type d'activité de bar-restaurant saisonnier que précédemment.

Ayant déjà signé une convention pour les casernements adjacents sur la Place d'Armes (5/7) pour une activité de bar à vin, restauration et vente d'alcool, la société LE CARRE VAUBAN présente toutes les garanties nécessaires à la reprise.

L'avenant proposé modifie uniquement le nom du bénéficiaire de la convention et sera signé une fois la cession de la convention et les formalités accomplies.

La société CARRE VAUBAN a indiqué nécessaire d'apporter des modifications à la convention initiale. Elles seront exposées à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal :

- de donner son agrément pour la cession de la convention initialement accordée à la société CARPE DIEM à la société LE CARRE VAUBAN,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels de la société CARPE DIEM et les documents afférents.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 22 janvier 2016 et a émis un avis favorable.

La commission n°7 (Politique Economique - Commerce/artisanat - Tourisme - Emploi - Unesco - Services Publics - Transports - Foires/marchés) s'est réunie le 1 février 2016 et a émis un avis favorable.

M CAVALEIRO : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Lors des derniers conseils Municipaux, nous avons eu l'occasion à maintes reprises de vous faire part de notre position sur le dossier de la gestion de la Citadelle.

L'occasion nous est donnée à nouveau ce soir de rappeler les éléments qui nous opposent, 2 principaux :

- l'absence de vision et de stratégie tant sur le plan de la restauration du patrimoine que dans le choix des activités qui occuperont ce site. Je vous rassure, nous percevons bien vos motivations : tenir vos engagements et transférer les charges de restauration sur les porteurs quel que soit le projet, mais c'est tout ce que l'on perçoit.
- le contenu de la convention d'occupation du domaine public qui n'a laissé aucune chance aux artisans de poursuivre leur activité de façon sereine.

Vous nous demandez aujourd'hui de nous prononcer sur la cession de la convention de la société « Carpe diem » et de vous autoriser à signer l'avenant à la convention d'occupation du domaine public.

Vous déclarez que la société «Le CARRE VAUBAN présente toutes les garanties nécessaires à la reprise », sans en apporter les éléments, ni ce soir en assemblée, ni en commission.

Aucun élément sur les modalités de reprise, aucun prévisionnel d'activité, aucun élément sur la cohérence avec le projet initial qui s'en trouve sûrement modifié!

De plus nous avons cru comprendre que la société Le Carré Vauban demandait un phasage de leur projet initial dans le temps, pour des raisons budgétaires. Vous comprendrez notre vigilance devant la proposition de ce soir. Nous ne voudrions pas que l'issue catastrophique du mess des officiers se renouvelle.

Nous regrettons l'absence d'éléments d'appréciations sérieux et exhaustifs nous permettant d'émettre un avis éclairé. Si vous les avez, merci de nous les communiquer et nous laisser le temps de les étudier, dans le cas contraire, nous nous abstiendrons.

M le Maire : ça va une abstention ! (rire)

Nous n'allons pas y passer la soirée car comme vous l'avez dit les positions sont établies.

« Les artisans, vous ne leur avez laissé aucune chance » : je rappellerai que nous avons négocié 2 bonnes années pour ne pas dire 3 afin de les accompagner dans cette démarche de convention. Ils n'ont pas souhaité la signer, nous nous sommes quittés, nous ne nous fâchons pas et la vie continue pour chacun.

Sur l'absence de vision : je dirais que depuis 1954, la ville de Blaye n'a jamais eu une vision bien précise sur le devenir de ce site historique et j'en sais quelque chose. C'est extrêmement difficile, extrêmement compliqué. Je ne tape sur personne. D'ailleurs beaucoup de sites comme celui-ci posent de gros soucis de gestion à leur propriétaire public et surtout municipaux. Je rappellerai que notre vision d'aujourd'hui c'est la mise en œuvre de cette convention, c'est un transfert de biens immobiliers vers le privé sur des projets. Ces projets sont certes

économiques mais ils ont tous une dimension culturelle voir pour certains seulement une dimension culturelle comme le projet de M. FRADIN qui passera probablement sur le 1<sup>er</sup> semestre en conseil municipal. Donc nous avons une vision. Après nous n'imposons à personne le fait d'être d'accord avec notre vision. Mais déjà dans la vie, le fait d'avoir une vision c'est déjà beaucoup.

M CAVALEIRO : nous ne la percevons pas aussi clairement que ce que vous déclarez.

M le Maire : soyez patient et souhaitez que nous ayons une bonne vision pour la ville de Blaye.

M CAVALEIRO : cela aurait été bien d'échanger sur la vision.

M le Maire : depuis 2008, nous échangeons.

M CAVALEIRO : elle n'est toujours pas perçue, c'est pour ça.

M le Maire : ce n'est pas grave, d'ici à la fin du mandat nous aurons le temps, je l'espère de démontrer que cette vision se met concrètement en place.

M CAVALEIRO : je le souhaite.

M le Maire : sur le CARRE VAUVAN vous dites « il n'y a pas de garantie ». Contrairement au bail emphytéotique qui a été signé avec La Yole, sans polémique particulière, cela nous a servi d'expérience, la convention certes protège le preneur mais elle protège également le propriétaire qui est la municipalité. Il y a un lot de garanties dans la convention elle-même. S'il y a défaillance sur ces aspects-là, la convention tombe d'elle-même et le bien revient dans la propriété municipale. Ce n'est pas le cas dans le bail de La Yole. Nous n'avons pas besoin de regarder avec autant de vigilance leur compte d'exploitation et leur garantie financière car ils s'engagent sur un temps court, 3, 4 ou 5 ans c'est un temps court. Sur La Yole nous sommes embourbés depuis 8 ans et cela peut mettre autant de temps pour en sortir. Donc 3, 4 ou 5 cela reste du court terme. La convention se suffit à elle-même.

Concernant le Mess des Officiers, comme il y a cette convention qui garantit justement les intérêts de la ville aussi, il y aura très prochainement un repreneur sur ce Mess. La situation du Mess n'est pas due à un problème de viabilité économique mais à un problème de gestion. Si cela avait été un problème de viabilité économique il n'y aurait pas de repreneur. Sur ce dossier je ne peux pas aller plus loin car je ne suis pas légitime pour le faire. Il y a des échanges entre le porteur de projet du Mess des Officiers, le repreneur et l'exécutif municipal afin de rouvrir le Mess.

M CAVALEIRO : notre position est claire et elle sera je pense toujours la même : nous pensons qu'il y a des projets dans ceux qui ont été étudiés qui sont solides et amènent des garanties et il y en a d'autres où c'est fragile et cela serait peut-être, en terme de responsabilité morale, de mieux accompagner ces personnes-là pour la réussite de leur activité, peut être en s'appuyant sur des services de la Communauté de Communes ou la Chambre de Commerce. L'analyse nous semble légère, si vous avez des éléments, regardons les. Ne pas prendre en compte les difficultés que peut avoir un porteur de projet ou que l'on peut percevoir sur l'analyse au moins du compte prévisionnel, il n'y a rien d'extraordinaire la dessus, tout projet d'activité doit passer par là, je pense que c'est manquer de responsabilité.

M le Maire : quand il y a besoin d'accompagnement, nous le faisons, car nous sommes en contact avec tous les porteurs de projets.

M CAVALEIRO : donc vous devez avoir les éléments.

M le Maire : certaines personnes n'ont pas besoin d'accompagnement, d'autres peuvent paraître moins solides c'est évident, mais je le redis encore une fois, elles s'engagent sur une activité, sur des contraintes aussi qu'elles acceptent, elles ont également des points qui leurs sont favorables. C'est un équilibre, tout le monde s'y retrouve. La convention garantit pleinement les intérêts de la ville.

M CAVALEIRO : c'est bien ce que je dis, en terme d'équilibre, je pense que sur certains projets qui ont été présentés, il y en a qui sont très fragiles et je pense que cela vaudrait la peine d'interroger et de sensibiliser le repreneur sur les difficultés qui peuvent arriver très rapidement.

M WINTERSHEIM : il ne faudrait pas leur laisser de chance car on ne les trouve pas assez costauds ?

M CAVALEIRO : ce n'est pas ça que je dis.

M WINTERSHEIM : mais si.

M CAVALEIRO : tout projet économique doit avoir un prévisionnel d'activité pour regarder s'il peut vivre de l'activité.

M le Maire : c'est très intéressant ce que vous dites M CAVALEIRO.

M LORIAUD : on débat en théorie, dans un cadre général. Là on est sur le CARRE VAUBAN et sur l'agrément pour reprendre le P'TIT CANON. Qu'est-ce qui vous laisse à penser que le CARRE VAUBAN est un projet fragile ?

M CAVALEIRO : qu'est ce qui nous laisse à penser le contraire ? Aujourd'hui le CARRE VAUBAN a demandé un aménagement sur le temps pour lui permettre d'assumer les coûts exigés par la convention. Et là il y a un rachat supplémentaire. La question que l'on vous pose c'est : est-ce que ces éléments-là vous ont été communiqués ?

M LORIAUD : le CARRE VAUBAN : il a demandé un phasage sur ses travaux et sur le démarrage de son activité.

M CAVALEIRO : cela a été précisé sur des éléments budgétaires et il rajoute du coût budgétaire.

M LORIAUD : sauf qu'après il y a eu une négociation entre la société CARPE DIEM et un repreneur.

M CAVALEIRO : il y a 15 jours il y avait des problèmes financiers et aujourd'hui il n'y en a pas.

M LORIAUD : je ne vois pas où il y a des problèmes financiers.

M CAVALEIRO : c'est ce qui a été évoqué en commission.

M le Maire : au tout début, quand le CARRE VAUBAN a candidaté sur le premier projet, ils n'avaient pas connaissance de l'opportunité de faire l'acquisition du P'TIT CANON. C'est en développant leur projet qu'ils ont été contactés par leur futur voisin le P'TIT CANON, M BONNIN et une négociation a été engagée afin de céder son affaire.

M CAVALEIRO : ça c'est clair.

M le Maire : avec cette nouveauté, ils revoient l'équilibre de l'ensemble, ils repositionnent l'ensemble de leur projet et nous, nous les accompagnons afin que la Citadelle puisse accueillir des projets qui sont tout de même d'importance avec des investisseurs audacieux que nous saluons. Tout le monde ne vient pas à Blaye investir, ce n'est pas naturel. Il y a certains endroits où cela se bouscule, nous moins pour l'instant, cela viendra sûrement un jour. Soyons heureux de cela. Après que nous mettions un peu de souplesse dans la négociation pour que tout cela se réalise, c'est notre boulot de facilitateur. Et si tout cela ne fonctionne pas, cela reviendra dans le giron de la municipalité.

Mme LANDAIS : est ce que nous connaissons aujourd'hui le nouveau phasage de travaux car cela nous ne l'avons pas abordé ?

M WINTERSHEIM : il n'est pas déterminé. Aujourd'hui c'est juste une histoire de repreneur.

M CAVALEIRO : tout est lié.

Mme LANDAIS : le repreneur s'il reprend derrière il y a des travaux à assurer sur les locaux.

M WINTERSHEIM : il a les mêmes travaux que ceux indiqués dans la première convention.

Mme LANDAIS : donc comment il prévoit de les caler ?

M WINTERSHEIM : vous prenez la convention.

M CAVALEIRO : vous ne savez pas.

M le Maire : ce que je vous propose c'est de le regarder en commission.

Mme LANDAIS : cela n'a pas été abordé en commission.

M WINTERSHEIM : j'ai fait 2 commissions sur le sujet et vous n'avez pas posé ces questions.

M CAVALEIRO : elles ne contenaient pas les éléments que nous demandons. Cela n'a pas été abordé.

Mme LANDAIS : j'ai même posé la question par rapport à la vente du pas de porte sur laquelle je n'ai pas obtenu de réponse.

M LORIAUD : il n'y a pas de vente de pas de porte.

Mme LANDAIS : de fonds de commerce.

M le Maire : cela ne nous regarde pas.

Mme LANDAIS : le coût du fonds de commerce se rajoute. Dans la mesure où au début on nous avait dit qu'ils n'avaient pas la totalité des fonds pour pouvoir assurer d'un tenant les travaux donc on se pose la question maintenant comment est envisagée la réalisation des travaux par rapport à ces 3 nouvelles cellules ?

M le Maire : moi je ne me pose pas de question particulière. S'ils ont besoin pour un projet aussi important d'un an de plus pour tout rénover, tout cela se négocie. Il est possible qu'il y ait un décalage mais pas un décalage sur 10 ans.

M CAVALEIRO : il suffit d'en discuter en commission.

Mme LANDAIS : c'est que nous soyons au fait de la situation, que nous ne soyons pas surpris de découvrir certains points.

M le Maire : tout cela sera traité par avenant. Les projets sont vivants, il faut savoir s'adapter aux capacités de l'investisseur.

M CAVALEIRO : vous avez pu remarquer que l'on ne s'oppose pas.

M le Maire : oui tout à fait, je l'ai dit au tout début, une abstention ce n'est pas dramatique, ni un vote contre.

M CAVALEIRO : on amène juste des questions sur lesquelles nous avons discuté et qui nous semblent légitimes d'aborder au moment de l'étude du dossier.

M le Maire : qu'est-ce qu'ils ont demandé sur l'étalement, 1 an de plus ?

M WINTERSHEIM : ce n'est pas formalisé, cela sera évoqué à un prochain conseil.

M CAVALEIRO : c'est ce qui a été évoqué en commission.

M WINTERSHEIM : comme ils s'engagent sur une quantité de travaux plus importante que sur les autres conventions, ce n'est pas uniquement la toiture, ils veulent 1 ou 2 ans de plus pour finir complètement les travaux.

Mme LANDAIS : donc cela sera évoqué dans la convention ?

M le Maire : oui tout à fait.

M WINTERSHEIM : aujourd'hui je ne peux pas vous en dire plus. En effet ils s'engagent dans plus de travaux mais ils vont également avoir plus de rentrée financière de part cette nouvelle activité.

M CAVALEIRO : pas immédiate.

M WINTERSHEIM : si.

M LORIAUD : si le restaurant tourne.

M CAVALEIRO : le restaurant est ouvert de quelle date à quelle date ? C'est saisonnier.

M le Maire : nous connaissons le chiffre d'affaire, cela a été publié dans la presse.

Mme MARECHAL : avez-vous des informations au sujet du personnel ?

M le Maire : je n'ai aucune information à communiquer publiquement. Cela ne regarde pas la municipalité. Ce qu'il y a de sûr c'est que cela fera de l'emploi car soit il sera maintenu soit il y aura des embauches. En tous les cas, ce sera une activité qui sera pérennisée.

M WINTERSHEIM : sur le calendrier des travaux, pour cette convention, vous allez à l'article 6 et il y a un calendrier prévisionnel des travaux à la charge du bénéficiaire.

Pour : 22

Abstention: 5 : Mesdames QUERAL, LANDAIS et MARECHAL et Messieurs BODIN et CAVALEIRO.

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **11 - Convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels - Casernement - Mme VALLADE**

Rapporteur : M.WINTERSHEIM

Par délibération du 19 mars 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions d'occupation du domaine public constitutives de droits réels pour les locaux de la Citadelle et notamment les casernements.

Dans le cadre de ce projet de « réouverture des volets », la ville de Blaye a lancé un appel à projets en mai 2015, afin de communiquer sur les locaux encore disponibles.

Mme VALLADE a candidaté afin de disposer de deux casernements situés au 6/8 rue du Bastion Saint-Romain. Son projet a été retenu par la commission de sélection le 13 novembre 2015.

Cet espace (environ 67 m<sup>2</sup>) sera dédié à :

- une activité de boutique spécialisée en vente de jeux, jouets et produits ludiques,
- la création et l'animation d'ateliers pédagogiques, loisirs et évènementiels,
- un espace de jeux et de démonstrations,
- un logement personnel.

Certaines notions de la convention sont :

- une durée d'occupation de 30 ans,
- la réalisation des travaux suivants à la charge du bénéficiaire :
  - o reprise de la couverture (reprise des arases)
  - o couverture en tuiles creuses
  - o charpente
- une redevance annuelle, composée :
  - o d'une part fixe de 1 000 € (500 € la première année),
  - o d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaire annuel de l'année N-1. Cette part variable est nulle si le chiffre d'affaire est inférieur à 100 000 € HT ; elle est de 1,5% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € HT (limité à 1% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € les quatre premières années à partir de la signature de la convention).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels et les documents afférents.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 22 janvier 2016 et a émis un avis favorable.

La commission n°7 (Politique Economique - Commerce/artisanat - Tourisme - Emploi - Unesco - Services Publics - Transports - Foires/marchés) s'est réunie le 1 février 2016 et a émis un avis favorable.

M CAVALEIRO : Comme sur le point précédent : aucuns éléments sur le prévisionnel d'activité. Là encore il nous semblait que les moyens financiers du porteur étaient déjà limités pour le projet initial qui concernait 1 seul casernement. Vous l'avez même dit M WINTERSHEIM en commission. Aujourd'hui, il est proposé dans la convention pour laquelle nous avons à délibérer que l'on attribue au porteur 2 casernements, ce qui induit donc des frais supplémentaires pour le porteur !

Soit vous avez les éléments complémentaires à nous communiquer et nous sommes prêts à les étudier comme tout à l'heure, soit nous nous abstiendrons.

M WINTERSHEIM : c'est un projet qui est proche de ceux qui se sont passés au niveau de l'artisanat, on est sur un projet artisanal qu'il faudra défendre. C'est un jeune qui monte une activité. Elle nous a apporté au travers de sa candidature un dossier très complet et bien monté et elle a toutes les cautions.

M CAVALEIRO : communiquez les éléments alors.

M WINTERSHEIM : elle a montré comment elle souhaitait financer son projet.

M CAVALEIRO : communiquez les éléments, sur le prévisionnel.

M WINTERSHEIM : il fallait les demander en commission : excusez-moi. Il y a eu 2 commissions sur le sujet encore.

M CAVALEIRO : vous avez le prévisionnel d'activité ?

M WINTERSHEIM : oui je l'ai.

M CAVALEIRO : alors pourquoi vous ne le communiquez pas en commission ?

M WINTERSHEIM : il faut me le demander.

M CAVALEIRO : vous faites quoi en commission sinon si vous n'amenez pas les éléments ?

M le Maire : vous pouvez poser des questions quand même.

M CAVALEIRO : mais je pose des questions. On a l'impression que l'on pose des questions idiotes en permanence.

M le Maire : non ce n'est pas ça. Il n'est pas nécessaire d'attendre le conseil municipal.

M WINTERSHEIM : il ne faut pas faire de polémique en conseil municipal, je suis désolé. C'est de la polémique ce que vous faite.

M CAVALEIRO : mais oui bien sûr. Toujours, on a que de la polémique. Vous vous avez la bonne position, la bonne posture et nous nous avons la polémique.

M le Maire : il y a un désaccord de fonds sur ces dossiers. C'est comme ça. Nous on prend des risques c'est évident, sachant que la convention, je le redis, elle garantit les intérêts de la ville. Ce n'est pas comme ce qui s'est fait parfois. On s'est nourri de toute cette expérience, on s'est entouré de conseils juridiques. Dans l'ensemble des projets, il y aura peut-être quelques écueils, ce n'est pas grave. Cela fait partie d'une vie économique avec tout un ensemble de porteurs de projets. On ne peut pas tout garantir à 100 %. On le sait avant sauf que là nous avons la convention qui nous permet de reprendre possession des lieux pleinement si certains points ne sont pas respectés. Et les porteurs de projets le savent, on le dit clairement, ce n'est pas comme par le passé parfois.

Ce qui m'intéresse M. CAVALEIRO, c'est quand vous avez dit tout à l'heure, qu'une activité économique doit s'auto suffire à la vie du commerce et de l'artisanat. C'est exactement ce que nous développons avant le départ des artisans d'art ou des boutiques qu'il y avait dans la Citadelle en 2015. Je me rappelle très bien avoir tenu ces propos, il fallait qu'ils puissent vivre de leur activité. Et ce n'était pas le cas finalement car ils ne pouvaient pas financer leur outil de travail. Vous vous rappelez.

M CAVALEIRO : les travaux pas leur activité.

M le Maire : leur outil de travail

M CAVALEIRO : leur activité oui.

M le Maire : on est parfaitement d'accord là-dessus. Je vois que vous avez progressé sur ce point-là. On est bien d'accord là-dessus, ils doivent s'auto financer leur outil de travail.

M CAVALEIRO : nous sommes inquiets, avec les éléments que nous avons aujourd'hui, sur la viabilité de certains projets.

M le Maire : Nous sommes d'accords. Par le passé nous devons tout faire à la charge du public et leur offrir des locations très modiques car leurs activités économiques ne leur permettaient pas de financer leur outil de travail. Donc aujourd'hui c'est la garantie que nous avons par la convention, s'ils n'y arrivent pas cela revient dans le champ municipal. Et cela sera un nouveau porteur de projet qui prendra la suite. C'est beaucoup plus sérieux, professionnalisé en termes de gestion immobilière par la municipalité que ce que nous faisons par le passé par les conventions annuelles et précaires. Elles avaient un seul mérite c'était de nous permettre de reprendre la possession de tous les biens pour en faire quelque chose de plus durable. C'est ce que nous faisons. C'est la vision.

M CAVALEIRO : la situation précédente n'était pas idéale ni pour les porteurs de projets ni pour municipalité. Il y avait des intérêts et des inconvénients. Aujourd'hui on a dit nos oppositions, on prend acte que les choses sont en place, on veut bien travailler sur des propositions de projets mais sur lesquels il y a des éléments que l'on puisse analyser, des éléments concrets d'activités car il s'agit d'activités économiques. Même vous sur le dernier vous avez dit que cela aller être assez fragile. Soit on le vérifie et on demande juste quelques éléments, il n'y a rien d'extraordinaire, dans n'importe quelle collectivité quand quelqu'un veut s'installer dans des locaux collectifs, on travaille avec eux sur le prévisionnel.

M WINTERSHEIM : il faut faire un travail correct en commission et demander les éléments que vous avez besoin car les éléments je les ai. On les verra à la prochaine commission.

M CAVALEIRO : on va s'abstenir. Ok ça marche.

M WINTERSHEIM : moi ce que je voudrais connaître c'est votre projet. Il a été abordé le projet de l'opposition sur le casernement ? Qu'est-ce que vous proposez ? C'est facile de dire que nous n'avons pas de vision mais vous qu'est-ce que vous proposez ? On aimerait bien le savoir.

Mme LANDAIS : on a même proposé en conseil municipal de travailler ensemble. Quand on arrive en commission, on ne connaît pas l'ordre du jour.

M le Maire : il y a l'ordre du jour sur la convocation.

Mme LANDAIS : sauf la dernière fois où cela a été traité un vendredi où je n'étais pas là, pour la fois suivante l'ordre du jour a été répété mais ce n'est pas pour autant que l'on nous a présenté les pièces liées aux sujets en question.

M WINTERSHEIM : il faut les demander.

M CAVALEIRO : vous pouvez les envoyer par mail.

M WINTERSHEIM : c'est de la mauvaise foi.

Mme LANDAIS : ce que je demande c'est : est-ce que pour les prochaines commissions on peut avoir l'ordre du jour à l'avance ainsi que les pièces liées à l'ordre du jour ?

M le Maire : on ne va pas mettre en place la procédure du conseil municipal pour les commissions. Le conseil municipal c'est hyper carré. Pour la commission, vous avez un ordre du jour et elle est tous les 15 jours. Les pièces sont toutes disponibles. On ne va pas demander aux services de tout scanner. Je vous dis non d'emblée. Je ne vais pas mettre la pression aux services pour envoyer un nombre considérable de pièces. Vous vous transportez à la Mairie, vous posez les questions et vous accédez à tous les dossiers. Vous venez travailler à la Mairie comme tout le monde et vous avez accès à tout. Je suis désolé mais je ne demande pas cela aux services. Une commission ce n'est pas un conseil municipal. C'est de la bonne entente, on travaille tranquille, il n'y a pas la presse, pas de public. Chacun emmène sereinement et sincèrement ses questions dans l'intérêt général. Après les documents se promènent dans la nature, ils sont envoyés aux copains. Moi je ne travaille pas comme ça. Les commissions sont tenues régulièrement. Après les commissions vous pouvez tout à fait demander tous les éléments que vous souhaitez. Vous pouvez passer autant de temps que vous voulez à la Mairie. Il n'y a aucun problème.

M CASTET : vous avez bien demandé lors de la dernière commission un document complémentaire que Lionel vous a envoyé ?

Mme LANDAIS : tout à fait, on l'a eu hier soir.

Mme MERCHADOU : concernant ce sujet, je pense qu'il faut féliciter les gens qui postulent pour ces casernements. Il y a une certaine part de prise de risque de la part des porteurs de projets. Comme nous, la municipalité, nous prenons des risques. C'est inhérent à l'artisanat ou au commerce. Sans prise de risque, on ne ré-ouvre pas les volets, il n'y a pas de modernité, on n'avance pas, il n'y a pas de futur, on est dans le passé. Je pense que cela il faut que vous l'entendiez. Ce sont des gens courageux qui se lancent et qui font du mieux qu'ils le peuvent, accompagnés par la collectivité.

M CAVALEIRO : on ne remet pas en cause l'engagement des personnes.

Mme BAYLE : la seule chose que je voulais dire : ce qui me gêne c'est la mise en cause du travail qui est fait, je suis certaine que Lionel l'a fait. Il suffit de venir effectivement à la Mairie demander les pièces. Il faut laisser une chance, disiez-vous, aux personnes. La chance leur a été laissée avant qu'on change la donne, il nous avait été promis qu'il n'y aurait jamais de personne qui ait envie de venir. Or il se trouve qu'il y a plein de gens qui viennent et se lancent. Maintenant il faudrait que l'on soit tellement dur avec eux qu'on ne puisse pas les laisser se lancer.

M CAVALEIRO : ce n'est pas du tout ce qui a été dit.

Mme BAYLE : ils sont accompagnés, le travail sérieux est fait, il n'y a aucun soucis. Je voudrais bien qu'au niveau du conseil municipal cela soit dit car là on laisse entendre des choses différentes.

M CAVALEIRO : non, ce n'est pas du tout ce que l'on a dit. C'est que l'on n'a pas les éléments, ce n'est pas la même chose.

M le Maire : vous ne les cherchez pas beaucoup.

M WINTERSHEIM : franchement sur ce dossier, le prévisionnel il existe depuis l'appel à projet.

M CAVALEIRO : du coup, il n'y a plus de soucis, vous le ferez passer.

M le Maire : cela fait 6 mois.

Mme LANDAIS : on a eu un 1<sup>er</sup> prévisionnel mais pour le second casernement, nous n'avons rien eu.

Pour : 22

Abstention: 5 : Mesdames QUERAL, LANDAIS et MARECHAL et Messieurs BODIN et CAVALEIRO.

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **12 - Convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels - Casernement - Mme FRANKEN**

Rapporteur : M.WINTERSHEIM

Par délibération du 19 mars 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions d'occupation du domaine public constitutives de droits réels pour les locaux de la Citadelle et notamment les casernements.

Dans le cadre de ce projet de « réouverture des volets », la ville de Blaye a lancé un appel à projets en mai 2015, afin de communiquer sur les locaux encore disponibles.

Mme FRANKEN a candidaté afin de disposer d'un casernement situé au 7 rue du Bastion Saint-Romain. Son projet a été retenu par la commission de sélection le 13 novembre 2015.

Cet espace (environ 40 m<sup>2</sup>) sera dédié à une activité de gîte.

Certaines notions de la convention sont :

- une durée d'occupation de 30 ans,
- la réalisation des travaux suivants à la charge du bénéficiaire :
  - o reprise de la couverture (reprise des arases)
  - o couverture en tuiles creuses
  - o charpente
- une redevance annuelle, composée :
  - o d'une part fixe de 500 € (250 € la première année),
  - o d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaire annuel de l'année N-1. Cette part variable est nulle si le chiffre d'affaire est inférieur à 100 000 € HT ; elle est de 1,5% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € HT (limité à 1% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € HT les quatre premières années à partir de la signature de la convention).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels et les documents afférents.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 22 janvier 2016 et a émis un avis favorable.

La commission n°7 (Politique Economique - Commerce/artisanat - Tourisme - Emploi - Unesco - Services Publics - Transports - Foires/marchés) s'est réunie le 1 février 2016 et a émis un avis favorable.

M le Maire : même traitement ?

M CAVALEIRO : là on sait que les porteurs ont des moyens suffisants pour les mettre à destination de ce projet sauf que l'on n'a pas d'éléments concrets donc c'est la même chose.

Pour : 22

Abstention: 5 : Mesdames QUERAL, LANDAIS et MARECHAL et Messieurs BODIN et CAVALEIRO.

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **13 - Bail emphytéotique administratif pour l'Eglise de Sainte Luce - autorisation du Maire à signer**

Rapporteur : M.WINTERSHEIM

En 1660, le duc de Saint-Simon, gouverneur de la Citadelle de Blaye, donne à l'Abbé de Fonteneil 10 journaux de terre pour bâtir, dans les environs immédiats de Blaye, une nouvelle église dédiée à Sainte Luce. Elle devient le siège de la confrérie des tailleurs et constitue une paroisse à part entière. Cet édifice est constitué de trois nefs.

C'est le 9 juillet 1817, par ordonnance Royale, que la commune de Sainte Luce est dissoute et réunie à celle de Blaye. C'est donc à cette date que cette dernière devient propriétaire de l'Eglise. Aujourd'hui ce bâtiment fait partie du domaine privé de la commune.

Par délibération du 1<sup>er</sup> octobre 1987, le conseil municipal a sollicité la désaffectation de l'Eglise de toute manifestation culturelle. Cette désaffectation sera actée par arrêté préfectoral du 24 mai 1988.

A ce jour, aucune activité ne s'exerce dans ce lieu.

C'est dans ce contexte que l'association « Confluences » a sollicité la ville de Blaye.

Cette association, loi 1901, aurait pour objet, entre autres :

- de réhabiliter et de restaurer la chapelle de Sainte Luce
- de proposer des animations culturelles et spirituelles
- de rechercher, d'obtenir et d'utiliser tous moyens de financements.

Le coût des travaux de restauration est estimé à 532 000 €.

Afin de permettre cette restauration puis l'exploitation, il est nécessaire d'établir un bail emphytéotique administratif.

Certaines caractéristiques de cet acte sont :

- durée de 45 ans
- redevance annuelle un euro (compte tenu de l'importance des travaux)
- l'association s'acquittera de toutes les charges et contributions.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M le Maire à signer le bail emphytéotique administratif ainsi que tous les actes y afférents.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 22 janvier 2016 et a émis un avis favorable.

M CAVALEIRO : veuillez excuser nos questions mais la rédaction de cette proposition de délibération n'est pas très claire.

Lors de l'étude de ce projet en commission vous nous avez annoncé qu'il s'agissait d'une « association maçonnique », est-ce bien le cas ? Il est important d'être transparent.

M le Maire : je ne sais pas si on peut répondre comme cela. Honnêtement, il y a des maçons dans cette association mais ils ne le sont pas tous.

M CAVALEIRO : cela ne me pose pas de problème. C'est juste pour que l'on sache.

M le Maire : c'est d'ailleurs parce qu'ils sont maçons qu'ils s'intéressent aussi à ce bâtiment : rue des Loges, rue des Maçons à Blaye, je pense que l'on est pas mal concerné historiquement.

M CAVALEIRO : sur le projet de création du centre culturel et culturel vous avez organisé, et je pense que cela était constructif car cela enlevait des représentations qui faisaient fantasmer, une réunion toute commission confondue pour une présentation et un échange avec les responsables de l'association porteuse. Je pense que sur ce type de projet, en plus sur un bâtiment public, cela me semble aussi intéressant que les porteurs de projets expliquent ce qu'ils veulent y faire.

M le Maire : si c'est une demande, il n'y a pas de soucis. Je ne sais pas s'il faut faire une réunion toutes commissions confondues. Je n'avais pas senti la même intensité.

M CAVALEIRO : ce n'est pas la même intensité mais cela peut aussi être intéressant. Ce n'est pas les mêmes enjeux.

M le Maire : si tout le monde le demande, cela ne me dérange pas. Il n'y a pas de soucis. Vous savez que j'aime ça. On fait une réunion avec tous ceux qui veulent venir. Cette réunion vous a plu ?

M CAVALEIRO : j'ai trouvé que cela avait été intéressant.

M le Maire : d'accord pour cette réunion, le temps c'est d'ici fin mars. Nous allons contacter l'association. Vous ne soumettez pas le vote de ce soir à la tenue de cette réunion ?

M CAVALEIRO : on a d'autres questions.

Vous l'avez évoqué, le financement est important et c'est une question qui peut être posée à l'occasion de cette réunion comme cela avait été fait pour le projet évoqué précédemment.

Nous sommes sur une zone enregistrée par le SRA comme étant à hauts risques archéologiques. En 2011, un diagnostic archéologique a été réalisé attestant que des substructions sont affleurantes aux abords de l'édifice ce qui a entraîné la formulation de préconisations qui se doivent d'être respectées conformément aux articles de loi du Code du patrimoine en vigueur.

Mme LANDAIS : à cet effet, si cela est possible, nous avons abordé le sujet en commission, et j'ai vérifié nous sommes bien en zone protégée, donc je propose que dans la convention soit apporté 2 modifications :  
Chapitre II. ETAT DES BIENS – URBANISMES ET SERVITUDES

M WINTERSHEIM : je ne sais pas si vous savez mais il est indiqué dans le BEA « Le projet se situe dans une zone de sensibilité archéologique caractérisée par les abords de l'ancienne église paroissiale ». C'est déjà caractérisé dans le chapitre II.

Mme LANDAIS : il me semble qu'il serait bon de préciser un petit peu plus. L'association semble-t-il est ouverte à ce genre de chose car elle évoque de travailler sur la généalogie des gens de Sainte Luce. Ici il me semble intéressant de signaler qu'il y a un haut risque archéologique et que dans la mesure où ils vont entreprendre des travaux au niveau du sol de l'Eglise et à côté de l'Eglise pour construire un appendice, il est important de leur

signaler, de leur rappeler d'une part que l'on est en zone à haut risque archéologique et que l'autorisation de la ville de Blaye ne vaut pas autorisation pour travailler sur ces vestiges et qu'il est donc nécessaire derrière qu'ils fassent les démarches appropriées.

M WINTERSHEIM : c'est déjà marqué.

M le Maire : ils sont soumis à demande d'autorisation obligatoire. Donc cela géré par les procédures habituelles. Ils ne peuvent pas creuser sans autorisation.

Mme LANDAIS : oui, cela est valable pour tout le monde. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais quand on passe un acte auprès d'un notaire normalement il est stipulé par le notaire que vous avez des obligations dans ce sens-là. Il me semble intéressant de préciser 2 points au niveau de l'acte.  
Je peux vous lire ce que je propose, après vous êtes d'accord ou pas. Il me semble important et intéressant de le noter.

A ce titre, chapitre II, il est précisé : « Le projet se situe dans une Zone de protection archéologique qui a pour caractéristiques connues, en cette parcelle, de contenir des substructions liées à l'évolution d'une partie de l'ancien village de Ste Luce avec ses églises et cimetière paroissiaux.

Les travaux effectués devront tenir compte entre autres de l'existence d'une partie du cimetière dans le sous-sol de l'église et devront également respecter les préconisations faites par le Service Régional de l'Archéologie à l'issue du diagnostic archéologique réalisé autour de l'église par l'INRAP en 2011. »

Au chapitre : III.6 TRAVAUX

Il est précisé que l'autorisation de travaux validée par la ville :

- ne vaut pas autorisation d'urbanisme dans les termes prévus au Code de l'Urbanisme, cela est déjà noté,
- ni autorisation sur vestiges archéologiques dans les termes prévus et figurant aux articles L150-1 du Code du Patrimoine.

M le Maire : on peut annexer le diagnostic ?

M WINTERSHEIM : oui, on peut le faire.

Mme LANDAIS : cela ne nuit pas à la municipalité.

M le Maire : il y a toujours une négociation évidemment entre un cédant et un preneur. Comme les avocats de chaque partie se sont entendus pour sortir ce document, c'est toujours délicat après en séance de modifier quelque chose qui peut remettre en cause la signature. C'est pour cela que je suis extrêmement vigilant de ne pas accéder facilement à une demande des uns et des autres.

Mme LANDAIS : cela va dans le sens de la loi.

M WINTERSHEIM : si c'est la loi, cela ne sert à rien de le rajouter.

M le Maire : c'est superfétatoire.

M WINTERSHEIM : c'est une bonne idée d'adjoindre l'annexe.

M le Maire : il y a tout dans le diagnostic. On vous propose de joindre en annexe au bail le diagnostic, c'est encore plus complet.

Mme LANDAIS : le diagnostic ne concerne que le tour de l'Eglise alors que l'intérieur est également concerné en zone archéologique.

M le Maire : cela aurait été bien de voir cela en commission.

M WINTERSHEIM : on l'a vu.

M le Maire : après il ne faut sacraliser les choses. Il faut tout faire pour que cela revive.

M CAVALEIRO : il s'agit d'appliquer la loi.

Mme LANDAIS : et de préserver le site.

M le Maire : vous pouvez me donner votre texte ?

Je vous rappelle une chose l'opposition, moi c'est la dernière fois que j'intègre des choses en séance. Il y a des commissions, c'est fait exprès. Vous pouviez envoyer votre proposition avant le conseil municipal. Le conseil municipal n'est pas une commission. Si les commissions ne se tenaient pas nous serions fautifs. Mais là, franchement, les commissions se tiennent et vous avez eu le bail.

Mme LANDAIS : on a eu le texte hier soir.

M le Maire : non.

Mme LANDAIS : je parle de ce texte-là.

M le Maire : depuis quand ils l'ont ?

M WINTERSHEIM : le document était joint avec l'ordre du jour du conseil.

M le Maire : donc vous l'avez depuis mercredi dernier. Et c'est passé en commission.

M CAVALEIRO : vendredi en commission, le texte complémentaire reçu hier soir.

M WINTERSHEIM : c'était déjà passé le 22 janvier.

M CAVALEIRO : le texte relatif à ce point-là a été reçu hier soir.

M le Maire : le sujet est passé le 22 janvier.

M WINTERSHEIM : c'est autre chose.

M CAVALEIRO : le texte relatif à ce point-là, ce n'est pas ça ?

M ELIAS : Ce n'est pas celui-là qui est passé hier soir.

M le Maire : le 22 janvier, cela fait 20 jours. En 20 jours vous aviez le temps de rajouter 2 phrases. On ne peut pas accepter ces méthodes de travail.

M WINTERSHEIM : le projet de BEA est connu depuis le mois de novembre.

Mme LANDAIS : je parle de la convention, on l'a eu hier soir et c'est à partir de ce texte là que j'ai établi ce que je vous ai communiqué.

M CASTET : la convention vous l'avez eu en même temps que l'ordre du jour du conseil municipal, elle était annexée. Donc vous l'avez eu il y a 8 jours.

Mme LANDAIS : oui. On ne conteste pas ça.

M CASTET : vous faites des rajouts sur la convention, sur le BEA.

Mme LANDAIS : oui

M CASTET : mais ça vous l'avez eu il y a 8 jours.

Mme LANDAIS : mais le complément d'information, on l'a eu hier soir.

M le Maire : cela ne changeait rien sur ces points-là.

Bon c'est ok, cela ne change rien du tout. C'est franchement pour vous faire plaisir. Cela ne change rien au bail.

Pour : 25

Abstention : 2 : Mme QUERAL et M CAVALEIRO.

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **14 - Débat d'Orientation Budgétaire**

Rapporteur : M.RIMARK

Par la loi du 6 février 1992 et l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe), les collectivités de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois avant l'examen de celui-ci par le conseil municipal.

Il a pour but de renforcer la démocratie participative.

Il propose les orientations de la collectivité : en matière d'investissement, de nouveaux services rendus et d'évolution de la situation financière (fiscalité, endettement, ...).

Afin de permettre à chaque élu d'appréhender ce débat, il a été réalisé un document de synthèse composé des paragraphes suivants, pour le budget principal et les quatre budgets annexes :

- des éléments sur le contexte général
- une présentation des évolutions du budget communal sur la période 2010-2015
  - section de fonctionnement : charges et produits
  - section d'investissement :
    - les produits
    - le financement disponible
    - les dépenses
  - la dette : structure et gestion
- les réalisations 2015
- les perspectives 2016 et la programmation.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 1 février 2016 et a pris acte.

Présentation du DOB par M RIMARK

Diapo n° 7 : le prélèvement qui sera opéré sur notre dotation forfaitaire de 2016, que l'on ne connaît pas encore mais que j'ai calculé, sera approximativement équivalent à celui opéré en 2015.

Comment je l'ai calculé : je prends les recettes réelles de fonctionnement tirées du compte de gestion 2014 et j'applique dessus une augmentation de 1,84 %, c'est un chiffre officiel, et cela permet de déterminer le montant de la contribution soit environ 98 000 € en 2016. Cela représente quand même 2% des recettes de gestion courante et 9% du résultat 2015 dans la section de fonctionnement.

En plus, une réforme de cette DGF était prévue dès 2016. Pour des raisons qui tenaient au fait qu'un certain nombre de représentants des collectivités n'étaient pas d'accord avec cette réforme applicable en 2016, elle a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle prévoit 3 dotations : dotation de base fonction de la population, une dotation de ruralité pour les communes situées en zone rurale et une dotation de centralité. J'avais trouvé une simulation pour la ville de Blaye, si cette DGF avait été appliquée en 2016, elle nous était favorable. Malheureusement, elle a été reportée en 2017 et je ne sais pas ce qu'il va se passer.

Diapo n° 9 : nouveauté au sujet du FCTVA : elle présente une notion intéressante. Normalement le FCTVA est une ressource qui vient pour financer une partie de la section d'investissement. En ce qui concerne le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et aux dépenses d'entretien de la voirie, il va venir abonder la section de fonctionnement. On le retrouvera donc à la section d'investissement et à la section de fonctionnement. Pour la section de fonctionnement, il faudra attendre 2017 car ce sont des travaux qui seront engagés en 2016.

Diapo n° 11 : il peut y avoir une petite différence entre les chiffres présentés ce soir et les chiffres définitifs mais elle ne serait que de 200 ou 300 €. Nous sommes en train de rapprocher nos chiffres avec ceux fournis par la trésorerie.

Nous reportons 450 000 € de plus que l'année dernière. Ce qui nous sera utile pour retrouver nos marges de manœuvre et financer les futures contributions qui vont être mises à notre charge.

Diapo n° 13 : les dépenses nettes de fonctionnement : ensemble des dépenses au compte administratif sur la totalité de la section de fonctionnement moins les atténuations de charges (remboursements que nous fait l'Etat par exemple pour les CUI et CAE, ...).

Les dépenses réelles : dépenses de fonctionnement moins les opérations d'ordre comme les amortissements.

Les atténuations de charges en 2015 représentent 77 925 € (2014 : 100 416 €).

Quant aux opérations d'ordre, elles sont plus conséquentes car en 2014 cela représentait 367 857 € et en 2015 301 295 €. Cette baisse est due d'une part aux amortissements qui varient d'une année sur l'autre et d'autre part à la provision que nous avons constatée en 2014 de 32 693 € pour l'affaire des casques.

Diapo n° 14 : charges de personnels nettes: charges de personnels moins les atténuations de charges

Autres charges réelles : charges à caractère général (tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de la collectivité) et les autres charges de gestion courante (indemnité des élus, les non valeurs, les subventions exceptionnelles, la subvention que nous versons au budget du cinéma et la subvention que nous versons à l'école privée).

L'augmentation des autres charges réelles vient essentiellement de l'augmentation des charges à caractère général : cela provient de la facture l'énergie : + 22 000 €, des contrats de prestations de service et principalement des TAP (+47 000 €), frais d'actes et de contentieux pour 37 000 €. Par contre nous avons réduit les frais de maintenance : - 21 000 €.

Diapo n° 18 : j'ai fait une comparaison des dotations : l'ensemble des dotations 2015 par rapport à 2014 baisse de 76 334 €. La dotation de fonctionnement a diminué de pratiquement 100 000 €. Mais nous avons des dotations subsidiaires qui ont augmenté.

Les impôts et taxes ont augmenté, globalement, de 102 954 € : l'augmentation des bases et l'application du taux de 4,5% ont généré un produit de 123 709 € auquel il faut ajouter le fonds de péréquation intercommunal 12 000€, une augmentation des droits de place de 5 000 €, la taxe sur l'électricité n'a pas bougé 140 000 € mais on a une chute très importante des droits de mutation – 40 000 €. Cette chute est due au fait que jusqu'en 2014, nous étions considérés comme ayant plus de 5 000 habitants et on touchait directement les droits de mutation et cela représentait pratiquement 110 000 €. Or en 2015, on est repassé en dessous des 5 000 habitants, c'est le Conseil Départemental qui emploie une partie du produit et on a donc perdu 40 000 €. Cela démontre qu'il faut être très prudent lorsque l'on prévoit les recettes au budget.

Diapo n° 19 : produits exceptionnels : 54 712 € : engagements de dépenses 2014 qui ont été rattachés en 2015 mais n'ont pas été suivis de service fait ce qui fait que cette dépense devient une recette soit 33 813 €, remboursement de l'assurance suite au sinistre de l'échauguette (14 041 €) et on a une cession des immobilisations, un terrain que l'on a vendu, pour 5 000 €.

Entre 2011 et 2015, nous avons perdu 225 129 € au titre des dotations.

Diapo n° 25 : nous avons été extrêmement surpris de voir les taux de la strate diminuer en 2013 et 2014. Je me suis renseigné pour savoir d'où pouvait venir cette baisse auprès des services du trésor public. Je n'ai pas eu de réponse satisfaisante.

M le Maire : il est quand même curieux que les communes aient baissé de 8% en moyenne le foncier en 2014. Il y a une énigme à lever. Nous espérons avoir une explication rationnelle.

M CAVALEIRO : cela n'expliquera pas l'écart énorme entre les deux, ça le réduira sûrement.

M RIMARK : on verra les résultats de 2015.

M le Maire : il y a toujours eu un écart important et nous l'avons réduit depuis 2008. Vous pouvez le croire. Nous avons divisé par 2 la hausse fiscale des taux de 2008 à 2014. Je vous assure.

M CAVALEIRO : je ne le vois pas sur la courbe.

M le Maire : c'est parce que vous êtes nouveau dans le conseil municipal. Vous pouvez prendre rendez-vous avec M RIMARK et il vous montrera que de 1995 à 2008 l'augmentation fiscale des taux était le double de ce que l'on a pratiqué de 2008 à 2014.

M CAVALEIRO : j'ai regardé tous les chiffres.

M le Maire : vous pouvez, c'est factuel. Nous avons divisé par 2 la pression fiscale alors que nous sommes dans une période de baisse.

M CAVALEIRO : vous avez peut être limité mais vous avez bien augmenté et on voit bien l'écart qu'il y a avec la moyenne de la strate.

M le Maire : Blaye a toujours été bien supérieur à la strate. Il aurait fallu pour vous satisfaire qu'en 2008, 2009 nous baissions les taux à Blaye pour rejoindre la strate de manière importante.

M CAVALEIRO : elle n'a cessé d'augmenter.

M le Maire : nous avons fait 2 augmentations, en 2012 et en 2015. C'est exactement la même augmentation que lors du premier mandat. Vous verrez que nous avons diminué par 2 les augmentations fiscales sur un mandat depuis 1995. Travaillez le dossier vous verrez.

M CAVALEIRO : ne vous inquiétez pas.

M le Maire : je peux vous ressortir les vieilles diapos. Pas forcément par 2 mais c'est un ordre de grandeur.

Diapo n° 35 : si nous n'avions rien fait au niveau des dépenses nous serions sur la ligne verte en pointillé. Le fait d'avoir pris un certain nombre de mesures, nous fait revenir sur la ligne bleue. Si nous ne faisons rien en 2016 dans notre budget, nous risquons de partir sur la ligne violette avec au bout en 2021 le croisement des recettes et des dépenses. Au niveau des recettes, nous avons entre 2015 et 2016 un palier dû à la fiscalité qui nous a permis de compenser la baisse des dotations. Après 2017, pour les recettes, nous ne savons pas ce qui va se passer.

L'écart entre les dépenses telles que nous envisagions si rien n'avait été fait et le réalisé, nous avons un écart de 200 000 €.

Le niveau des dépenses en y intégrant des mesures correctives à hauteur de 100 000 €, on aura la courbe bleue. Si on ne les met pas en place on aura la courbe violette.

Nous serons sûrement amenés à ne pas remplacer automatiquement tous les départs et il faut que l'on continue à baisser les dépenses courantes.

Diapo n° 42 : les dépenses et recettes d'exploitation nous permettent de dégager un excédent de 22 432 € y compris le report de 2014. Au niveau de l'investissement, on a un peu plus de recettes que de dépenses ce qui va nous permettre d'avoir une marge de manœuvre pour financer les travaux de 2016 sans augmenter la surtaxe.

Diapo n° 47 : en exploitation, nous avons dégagé un excédent de 28 957 € avec le report et au niveau de l'investissement nous avons un léger déficit de 6 000 €. Ce n'est rien de dangereux car nous avons de la marge.

Diapo n° 52 : nous avons dégagé un excédent de 28 353 € en fonctionnement et en investissement, les recettes et les dépenses sont à peu près équilibrées. Vraisemblablement nous aurons un budget en sur équilibre.

Diapo n° 55 : l'exploitation du cinéma a permis de dégager un excédent de 38 074 € mais nous avons toujours un petit déficit, sans les restes à réaliser, de 99 880 € en investissement et avec les restes à réaliser de 32 968 €.

Diapo n° 56 : c'est sur les 2 emprunts qui sont récents, avec des taux de plus de 4% que la négociation est possible et intéressante.

Fin de la présentation du DOB.

M BODIN : moi j'avais plusieurs interrogations sur le budget du cinéma. Vous y avez apporté partiellement des réponses mais subsiste encore effectivement on a vu construction du cinéma, vous avez évoqué que c'était les queues d'investissement : on voudrait savoir quels sont les travaux qui restent à réaliser sur le cinéma ? Quels sont ceux qui ont été réalisés en 2015 ?

M RIMARK : les travaux sont terminés, ce sont des factures que nous avons à payer.

M le Maire : sur certains travaux, il y avait des réserves qui étaient mises donc cela retarde les paiements et il peut y avoir de petits avenants qui modifient des prestations comme les nez de marches.

M BODIN : la 2<sup>ème</sup> question porte sur la subvention d'équilibre. L'an passé il y avait une subvention qui était de l'ordre de 22 000 € et donc elle est supérieure à la baisse des dotations globales des subventions pour toutes les associations. C'est une dotation qui est particulièrement importante. Est-ce qu'en 2016 il y en aura une ?

M RIMARK : il y aura sûrement une subvention.

M BODIN : est-ce que cette subvention va être pérenne, sachant qu'il n'y a pas un souci que cette subvention tende à augmenter du fait que l'on risque d'avoir un résultat d'exploitation qui risque de se bloquer un petit peu à cause du nouveau cinéma de Saint André. Il y aura forcément des répercussions sur les entrées de notre cinéma à Blaye.

M RIMARK : cette subvention peut durer. On nous a demandé de faire un budget annexe pour le cinéma. On aurait très bien pu l'intégrer dans le budget principal. Et à ce moment-là, il n'y aurait pas de subvention.

M le Maire : c'était prévu comme cela.

M RIMARK : mais on nous a demandé de constituer un budget annexe.

M le Maire : cela a été justifié par la TVA. La subvention d'équilibre c'est le paiement de l'emprunt.

M RIMARK : si c'est inclus dans le budget principal, vous ne le verriez pas.

M BODIN : cela me permet de rebondir sur le fait de répartir cette dépense de façon équitable sur le territoire. Ne serait-ce pas judicieux de transférer cette compétence à la Communauté de Communes car le rayonnement de cet équipement est quand même plus important que Blaye même.

M le Maire : cela ne changerait absolument rien sur les comptes de la Communes car lors d'un transfert de charges, il y a la Commission Locale d'Evaluation des Charges qui se réunit, après l'adoption du transfert, pour évaluer la charge supportée par la ville qu'elle transfère à la CDC et la CDC la retiendra toujours à la ville. Cela ne changera absolument rien.

M CAVALEIRO : et en ce qui concerne l'investissement ?

M le Maire : je parle de la mécanique.

M CAVALEIRO : il y a ce qui est de l'investissement.

M le Maire : et du fonctionnement.

M CAVALEIRO : on est d'accord. On est sur une subvention exceptionnelle donc sur le titre même elle ne devient pas une charge obligatoire et elle reste exceptionnelle.

M le Maire : elle n'est pas exceptionnelle, elle est chronique.

M CAVALEIRO : et elle va tendre à augmenter.

M le Maire : si cela avait été dans le budget général, cela aurait été pareil car nous aurions calculé la charge réelle du cinéma.

Je ne vais quand même pas revenir, messieurs sur l'histoire de ce cinéma qui aurait dû être communautaire dès le départ. Je ne vais pas vous redire à nouveau que vos amis, de la même sensibilité politique, ont refusé à l'époque et qui était président à la CDC. Je parle sous le contrôle des collègues qui étaient présents lors des discussions au niveau de la CDC. Vous pouvez retrouver toutes les traces écrites puisque j'avais proposé, et je n'étais pas le seul, que le cinéma soit communautaire. On ne va pas refaire l'histoire, passons à autre chose.

M CAVALEIRO : vous avez changé d'avis, aujourd'hui vous êtes président.

M le Maire : non je n'ai pas changé d'avis. Maintenant la dépense elle est faite sur la ville, cela ne changera plus rien, la charge sera retenue. Là vous vous entêtez sur quelque chose qui ne changera pas la face des affaires de la ville et de la communauté de demain. Aujourd'hui nous discutons le transfert de la Citadelle à la CDC sur le même principe des charges retenues à la ville afin que la communauté puisse bien sûr poursuivre la gestion de la Citadelle. On n'a pas changé d'avis sur le cinéma, cela ne changerait plus rien. C'est fait, vous ne referez pas l'histoire. Il faut passer à autre chose. Vous avez du mal à vous renouveler. Depuis le début du mandat vous me ressortez la même histoire.

M CAVALEIRO : nous vous remercions pour la présentation qui est toujours aussi claire. On le souligne c'est important car c'est un travail important et fastidieux.

Tout d'abord à la première lecture du document fourni, il nous a semblé, à quelques éléments près, que c'était le même que celui de 2015 ! Vous êtes sûr qu'il n'y a pas d'erreur, c'est bien celui de 2016 ?

A la 2<sup>ème</sup> lecture, on a bien vu celui de 2016.

Permettez-nous ce trait d'humour qui va contraster avec la tristesse des orientations que vous présentez et décidez !

Nous savons, vous allez évoquer en aparté, vous allez encore nous dire que ce n'est pas votre faute, on n'y peut rien, « c'est pas nous ! », c'est l'Etat...

Comme vous l'avez fait à plusieurs reprises, ensuite vous m'attaquerez sur mon appartenance politique responsable de la situation ...

Une nouvelle fois je vous répondrais que, oui les baisses de dotations sont réelles, vous avez d'ailleurs augmenté les impôts en 2015 pour les compenser.

Je vous rappellerai que malheureusement elles ont débuté bien avant cette présidence. Je rajouterai qu'il faudra les intégrer dans la stratégie de gestion communale, c'est ce que vous avez démontré tout à l'heure, car il semble bien que les principales formations politiques candidates en 2017 annoncent la continuité ou l'amplification de ces baisses. Même si nous le regrettons et nous le regrettons, c'est en effet un mouvement qui semble structurel.

Alors, ce qui nous semble important dans cette assemblée aujourd'hui ce n'est pas la plainte permanente mais plutôt les orientations que vous donnez à l'action municipale pour permettre d'entrevoir des solutions pour Blaye.

Monsieur le Maire, vous nous rappelez en préambule les objectifs du Document d'Orientation Budgétaire. Il propose au débat les orientations de la collectivité en matière :

- d'investissement
- de services nouveaux
- et d'évolution de la situation financière.

Dans votre présentation :

- les investissements n'ont jamais été aussi bas, des besoins en maintenance ou en entretien s'accroissent,
- pas de services nouveaux,
- le recours à la fiscalité c'est déjà fait. Avec un taux qui est déjà à plus de 3 points au-dessus de la moyenne de la strate vos marges sont réduites.

Si l'on rajoute une opportunité, même si ce n'est pas encore bouclé mais c'est ce qui se dessine, ratée de regroupement intercommunal, l'avenir de Blaye auquel vous nous destinez ne nous semble pas très rose.

Les orientations 2016 nous apparaissent comme une tiède liste de bonnes intentions non quantifiées, sans indicateurs et dont on ne pourra mesurer une potentielle efficacité : ça ne mange pas de pain et surtout ça ne vous engage à rien.

Si vous permettez que je vous cite Monsieur le Maire, en mars 2009, à une question de l'opposition relative à l'audit comptable des finances de la ville vous répondiez : « les finances étaient saines, mais la ville, elle, ne l'était pas : une situation saine ne signifie pas forcément une gestion dynamique. Les investissements ont été mous. »

En 2016, les finances que vous nous présentez apparaissent saines, mais nous pensons comme vous à l'époque, Monsieur le Maire, que cela ne suffit pas. Les investissements de 2015 et 2016 sont mous ! Nous sommes d'accord, une gestion dynamique passe par une politique d'investissement préparant notre avenir. Manifestement les orientations budgétaires présentées ce soir ne vont pas dans ce sens.

M le Maire : c'est tout ? C'est un peu plat.

M CAVALEIRO : je m'en doutais. Celle-là aussi vous me l'avez déjà faite.

M le Maire : ce n'est pas avec ça que vous allez conquérir la ville de Blaye. C'est vraiment un peu court.

M CAVALEIRO : je m'en doutais. Vous dites chaque fois la même chose.

M le Maire : mais en plus c'est vrai. Sur le format de présentation, je peux vous ressortir la présentation de 2007, vous allez pleurer, je vous assure.

M CAVALEIRO : on est en 2016.

M le Maire : il va falloir que vous fassiez un petit retour dans l'histoire pour mesurer la croissance en termes de qualité que nous avons apporté sur cet exercice.

M CAVALEIRO : je ne parle pas du fond. Sur le fond, je suis d'accord avec vous, il n'y a pas de soucis.

M le Maire : je félicite également les services et le DG car je sais que comme partout les moments budgétaires mettent en tension beaucoup de monde.

M CAVALEIRO : il n'y a aucun souci sur le fond, on partage.

M le Maire : je pense que le format il est excellent, d'ailleurs la loi NOTRe n'amène pas grand-chose de plus en termes d'obligation car nous le faisons.

Sur la tristesse des orientations municipales, je la renverrais à la tristesse des orientations de l'Etat pour notre pays. Que voulez-vous, on ne va pas être plus fort que l'Etat ? Vous avez dit que les baisses avaient commencé avant ce mandat législatif. Ce n'est pas vrai, il y a eu une période de gel en 2010, 2011, 2012 et 2013. 2014, c'est la première baisse, pour nous cela a été - 50 000 €, 2015 : - 100 000 €, etc.

Ce n'est pas vrai et ça c'est factuel, les baisses ont bien commencé sur ce mandat. Après permettez-moi de dire que si cela avait été une autre équipe législative majoritaire, elle aurait peut-être fait la même chose.

M CAVALEIRO : et pire.

M le Maire : je n'en sais rien.

M CAVALEIRO : il suffit de regarder les projets de ces équipes.

M le Maire : moi je ne dis pas ça pour taper sur le gouvernement, je dis cela pour sensibiliser la population et les élus que vous êtes autour de la table de la situation actuelle.

M CAVALEIRO : on l'a bien compris.

M le Maire : franchement, il n'y a aucun intérêt particulier.

Les taux de la strate : l'an prochain, vous avez gagné, il y aura une diapo supplémentaire, celle de 2008, et là je vais vous démontrer que nous avons divisé par 2 la pression fiscale dans cette commune depuis 2008. On passera quelques minutes.

M CAVALEIRO : ça marche.

M le Maire : cela vous permettra de faire un petit retour en arrière.

Sur les CDC, écoutez, Blaye n'a pas souhaité cette fusion à 5 comme 66% des élus de ce territoire de la Haute Gironde, comme 65% des communes d'ailleurs et l'élément le plus fort qui motive notre refus c'est de ne pas avoir un seul budget communautaire sur la Haute Gironde pour 2 territoires, 2 bassins de vie, 2 villes centre. Je ne dis pas que l'on a raison mais pour l'instant, à ce jour, le débat a fait que nous pensons encore cela et que pour la liberté de gestion et la proximité de gestion par rapport à la population, il valait mieux un budget communautaire par centralité, par bassin de vie. Après on verra.

M CAVALEIRO : on verra dans 1 semaine ce qui va ressortir.

M le Maire : peut-être même vendredi matin.

Vous m'avez cité sur 2009. J'avais développé la notion de finances saines certes mais j'avais apporté dans ce conseil une nouvelle notion qui n'avait jamais été discutée et que j'ai découvert par mes propres problèmes de gestion de cette ville, c'est la notion de dette physique. Et j'avais souvent dit avant cette élection qu'il ne fallait pas faire de promesses et l'annonce des baisses des dotations s'est faite 1 mois après l'élection de 2014, c'est début avril avec le discours du 1<sup>er</sup> Ministre.

Nous avons fait une campagne électorale sur des moyens financiers que nous connaissions, les uns et les autres, les 2 équipes. Et j'avais dit avant de connaître cette baisse, qui est désastreuse, sous bien des aspects, que nous allions être des élus de la décroissance. Et je pense qu'aujourd'hui personne ne le conteste au niveau national. Maintenant, je vous rappelle qu'en 2017 inclus nous aurons perdu 500 000 € sur notre budget, qu'avec 500 000 € de moins et un coefficient de rigidité moyen pour notre commune, je rappelle qu'il y a les rythmes scolaires, les autorisations du droit des sols, l'accessibilité, ce sont des charges obligatoires. Si vous cumulez tout cela, on dépasse les 500 000 €, 500 000 € de moins en 4 ans, depuis la guerre je ne connais pas une équipe qui a dû affronter une baisse aussi vertigineuse de ses moyens financiers. Il faut le reconnaître. Je pense que cela n'est pas compliqué de reconnaître que nous sommes confrontés à une situation exceptionnelle. On peut imaginer plein d'autres scénarios mais il n'empêche que pour l'instant nous sommes sur celui-ci et nous devons le gérer. Quand vous avez pratiquement 2,5 millions d'euros de masse salariale, avec 1,5 point de GVT, cela fait vite 40 000 € de plus.

Diapo n° 35 : cette diapo est la plus importante de toutes quasiment. Il faut éviter une hausse de 100 000 € des charges de fonctionnement par an. Dans ces 100 000 €, il y a le GVT de 50 000 €. Pour éviter cette hausse de 50 000 €, il faut à minima supprimer 1 poste par an dans les effectifs. Et il faut trouver 50 000 € de plus sur les charges courantes, ou il faut carrément supprimer l'investissement. Là alors, effectivement nous allons ré-augmenter la dette physique. Donc il faut absolument continuer à maintenir l'investissement pour entretenir correctement la ville. Nous ne sommes plus dans une époque où nous créons de nouveaux bâtiments. C'est clair et nous ne sommes pas les seuls hormis les riches. Les riches fiscalement, il y en a en France et très proche de chez nous, ne sont pas du tout dans cette situation. Nous nous ne sommes pas des pauvres, nous ne sommes pas des riches, nous sommes dans une situation financière complètement ordinaire car le Conseil Départemental nous donne un coefficient de solidarité de 1, d'autres on 0,5 ou 1,5. Vous prenez la liste et vous voyez les communes. Nous gérons avec les moyens que nous avons. Dans la période, qui est totalement différente de celle d'il y a 10 ans, 15 ans, 20 ans où il y avait des moyens qui étaient en croissance constante d'une année sur l'autre, en permanence et avec une fiscalité et des hausses des taux qui étaient plus importantes qu'aujourd'hui, nous il nous faut moins augmenter les impôts, nous avons moins de dotations et de subventions du Département, de la Région et de l'ensemble des partenaires. Nous n'avons pas 12 millions d'euros qui dorment dans un coffre

en attente d'investissement. On ne s'invente pas des gisements de dépenses pour éponger l'apport important de fiscalité que l'on peut avoir sur notre commune, contrairement à d'autres que je peux connaître. Je pense que vous pouvez tous reconnaître que cela nous demande des efforts violents de réduction qui vont à l'encontre des entreprises du BTP, de l'emploi car nous à notre tour nous allons générer du chômage par le non maintien de nos effectifs. Là, je défie quiconque dans l'assemblée de nous sortir un scénario qui puisse nous faire 200 000 € de plus par an. Quand il y en aura un qui sera en capacité de me faire cette prospective réaliste, il pourra prendre les clés, il pourra nous remplacer.

M CAVALEIRO : ce n'est pas vous qui déciderez.

M le Maire : blabla, ça il n'y a pas de problème, mais après prendre la réalité des chiffres c'est quand même autre chose.

M CAVALEIRO : souvenez-vous quand vous étiez dans l'opposition.

M le Maire : il n'y en a pas un à ce jour, nous sommes les premiers à accompagner la décroissance, comme dans la majorité des villes de France, communautés de communes et départements. Il y a des départements qui sont en faillite, vous le savez. C'est quand même une première historique.

M CAVALEIRO : puisque l'on est sur cette courbe, ce que l'on voit sur cette courbe c'est que la montée est irrémédiable. Que vous la déplaçiez de quelques centimètres vers le bas, on voit bien qu'à la fin elle monte et qu'à un moment donné il y aura ce croisement, même si vous la déplacez petit à petit. On le voit bien sur votre schéma. La réflexion qu'il faut mener, en concomitance avec cette maîtrise des dépenses que vous avez évoquée, c'est qu'est-ce qu'on peut faire en termes d'organisation pour qu'à un moment donné on n'ait pas cette vision sur ce croisement.

M le Maire : c'est sûr.

M CAVALEIRO : c'est ça qu'il faut aujourd'hui. Aujourd'hui on n'a aucune vision.

M le Maire : M CAVALEIRO, on vous l'a dit : baisse des effectifs, je vous le dit clairement et je l'assume publiquement, on n'a pas d'autre choix et comme partout.

M ELIAS : comme dans toute entreprise.

M CAVALEIRO : nous ne sommes pas une entreprise.

M le Maire : si cela s'arrête en 2017, cela ne croise plus. Mais si en 2017 on nous annonce en 2019, 2020 cela continue, il va falloir augmenter les taux. C'est le transfert de l'impopularité fiscale vers les élus locaux que nous sommes.

M CAVALEIRO : il y a que l'impôt qui peut résoudre le problème ?

M le Maire : après, c'est arrêter des services, c'est supprimer les subventions aux associations, c'est évident mais il n'y aura pas d'autre choix M CAVALEIRO.

M CAVALEIRO : il y a d'autres choix, il y a d'autres organisations qui le permettent.

M le Maire : lesquelles, dites-moi ?

M CAVALEIRO : nous n'allons pas le faire ici, je vais vous dire pourquoi. On se voit avec l'association « Blaye Passionné » en fin de semaine pour préparer justement des scénarios.

M le Maire : c'est le moment quand même là, c'est au débat d'orientation budgétaire qu'il faut le faire.

M CAVALEIRO : vous me posez la question « pourquoi je ne vous réponds pas là » et je vous dis qu'on va y travailler, une association va se créer pour se mettre en ordre de marche pour faire des propositions allant dans un sens différent du votre.

M le Maire : parce que vous avez besoin de créer une association pour nous faire des propositions en débat d'orientation budgétaire ?

M CAVALEIRO : non pas pour ça mais pour vous dire que l'on pourra vous apporter une réponse, puisque l'on va y réfléchir ensemble, on va y travailler ensemble.

M le Maire : puisque vous vous allez apporter une réponse plus forte que la plupart des municipalités en France ?

M CAVALEIRO : ne soyez pas condescendant comme ça.

M le Maire : attendez, quand vous perdez 500 000 € en 4 ans, vous n'allez pas me faire croire que l'on va vivre mieux avec autant de moins.

M CAVALEIRO : vous m'avez posé une question et je vous réponds.

M LORIAUD : je pensais que le rôle de l'opposition c'était de débattre ici, dans cette salle qui est le lieu de la représentation.

M CAVALEIRO : on vous a donné notre avis.

M LORIAUD : des gens qui se débinent et se défilent c'est quand même un problème, puisque vous ne voulez pas débattre.

M CAVALEIRO : de quoi voulez-vous débattre ?

M LORIAUD : justement, puisque l'on vous interroge.

M le Maire : ce que je suis en train de remarquer c'est que depuis un an vous savez qu'il y aura le DOB, et vous dites que vous n'êtes pas en capacité de faire des propositions ce soir et qu'il vous faut créer une association.

M CAVALEIRO : on a des idées. On vous en a données l'année dernière et vous vous en moquez.

M le Maire : non vous n'avez rien dit l'année dernière. C'était creux. Vous êtes en train de dire ce soir que vous loupez le rendez-vous du DOB.

M CAVALEIRO : non.

M le Maire : mais si.

M CAVALEIRO : c'est votre avis.

M le Maire : vous loupez le rendez-vous.

M CAVALEIRO : vous pouvez tourner cela comme vous faites d'habitude pour retourner les situations. On vous a dit ce que l'on pensait là-dessus.

M LORIAUD : les blayais vous attendent en conseil municipal. Ils ne vous attendent pas dans les arrières boutiques.

M CAVALEIRO : on a évoqué que c'était la même chose que l'année dernière c'est-à-dire qu'il n'y a pas de perceptives pour changer cette courbe-là, qu'est-ce que vous voulez qu'on vous dise de plus ?

M le Maire : nous essayerons de travailler avec la Communauté de Communes pour travailler sur le fameux coefficient d'intégration fiscale et les mutualisations. Sur la mutualisation nous avons de la prospective et des idées. Nous attaquerons cela dès 2017. Pour l'instant ce n'est pas possible en l'état actuel.

Je vais dire une chose : ce soir vous loupez le rendez-vous tout de même. Maintenant il y a l'an prochain, il y aura aussi un DOB, si votre association se créait pour nous faire des propositions au DOB de 2017, très bien mais si c'est pour polémiquer dans la presse et nous faire des leçons de gestion en dehors de l'assemblée municipale cela sera moins bien mais je ne pense pas que vous vous soyez calé comme cela.

M CAVALEIRO : vous doutez quand même.

M le Maire : je préfère prévenir.

M CAVALEIRO : ce n'est pas une menace encore ? Ce n'est pas une menace.

M le Maire : si vous avez de très bonnes idées pour corriger la courbe, il n'y a pas de soucis.

M CAVALEIRO : si, il y a des soucis car à chaque fois que l'on a proposé des choses rien n'a été mis en œuvre. Vous avez votre vision des choses.

M le Maire : je peux vous dire M CAVALEIRO que nous les mettrons en œuvre.

M CAVALEIRO : ça marche.

M le Maire : comme nous avons intégré toute à l'heure la proposition de Mme LANDAIS sur le BEA.

M CAVALEIRO : c'est tout autre chose.

M le Maire : nous avons quand même une capacité à intégrer.

Mme MERCHADOU : j'ai bien entendu le mot tristesse concernant la présentation des chiffres. M CAVALEIRO, les chiffres n'ont pas à être tristes ou gais. Les chiffres sont des chiffres.

M CAVALEIRO : on est sur l'orientation budgétaire. Il y a des chiffres plus agréables que d'autres.

Mme MERCHADOU : les chiffres doivent être exacts et précis. Je voudrais revenir sur un article très intéressant du Sud-Ouest écrit par Dominique RICHARD le 5 février 2016. Je vais lire quelques extraits : « l'audience solennelle de rentrée de la Chambre régionale des comptes a mis en lumière la situation alarmante des collectivités locales – les économies ne seront pas suffisantes – l'étau se resserre – les dépenses de fonctionnement progressent plus vite que les recettes réduisant les capacités d'autofinancement et le potentiel d'investissement. La dégradation observée est supérieure à la moyenne nationale souligne même Jean Noël GOUT, le vice-président de la juridiction. – les économies sont obligatoires par freinage de la masse salariale par la non compensation de tous les départs à la retraite – les pistes d'économies, outre une meilleure sélectivité des investissements, reposent sur un encadrement plus rigoureux des dépenses de fonctionnement – n'y a-t-il pas un risque, au moment où la vitalité démocratique de notre pays peine à se renouveler, à provoquer peut être la dévitalisation implicite des collectivités pourtant élues et surtout à le faire sans le dire ? »

Et ce président s'inquiète, comme moi, de ce cadrage territorial dans lequel le citoyen ne peut plus se repérer car les populations n'arrivent plus à se repérer car entre le Pacte de responsabilité qui nous met à genou, la cure d'austérité et tout ce qui se passe, les populations sont aussi désespérées. En dehors de tout discours dogmatique, idéologique, on ne peut plus s'en tenir à ça, c'est complètement dépassé. Maintenant les chiffres sont là, ils parlent.

M CAVALEIRO : la situation, il n'y a pas de souci, on la partage. Moi c'est cette courbe là que j'ai en face des yeux, et elle est importante, c'est comment on trouve des solutions pour que derrière on n'arrive pas sur cette remontée. Sur le constat des difficultés, vous ne trouverez pas des mots qui disent que je ne le partage pas.

Mme BAYLE : on doit, et de la rigueur et du respect de la loi. Il y a des choses que l'on doit faire pour assumer ce qui nous est imparti : la gestion du personnel on doit les payer et il y a des mesures qui sont correctrices pour éviter que cela monte. Un moment donné, il est impossible d'arriver à faire baisser ce qui ne peut que mathématiquement monter à savoir les charges de personnel si ce n'est en baissant le nombre de personnel. Il y a juste de la rigueur, il n'y a rien de mou mais il y a quelque chose de réaliste : prévoir et anticiper pour l'avenir et reculer au plus tard possible l'effet ciseaux. On sait que l'on arriverait sur un effet ciseaux si on continuait.

M CAVALEIRO : cela n'empêche pas la linéarité.

M ELIAS : cela se fait à personnel constant.

M CAVALEIRO : il n'y a pas que le personnel, c'est l'ensemble des charges.

M le Maire : cette courbe, c'est avec les mesures correctives mais il faut continuer à la faire baisser. La courbe sera revue tous les ans.

M CAVALEIRO : dans ce que vous nous avez dit aujourd'hui, rien ne nous fait penser qu'elle rebaissera.

M le Maire : on voit quand même bien l'écart.

M CAVALEIRO : avec des mesures correctives importantes et une augmentation des impôts.

M le Maire : donc nous allons les continuer. Non, il n'y a pas que les impôts. Les impôts n'ont ramené que 100 000 €.

M CAVALEIRO : 120 000 €, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure.

M RIMARK : les impôts et taxes.

M le Maire : 4,5 points de taux supplémentaires c'est 90 000 €. L'effort fiscal supplémentaire demandé par la ville aux blayais ça a épongé à peine la moitié de la baisse. Ce sont quand mêmes des efforts qui sont violents car je vous le redis, la masse salariale c'est quasiment 2,5 millions d'euros, 1,5 point de GVT c'est presque 50 000 €. 100 000 € sur 5 millions d'euros c'est 2 points et ce n'est pas facile à faire tomber car il y a des coefficients de rigidité. On ne peut pas licencier comme dans une boîte, je ne le revendique pas.

M CAVALEIRO : c'est bien ce que je dis, nous ne sommes pas une entreprise.

M ELIAS : c'est le levier de gestion. Vous semblez découvrir quelque chose mais c'est le quotidien de tous les chefs d'entreprises. Quand les commandes baissent, qu'est-ce qu'on fait des dépenses qui montent ? Comment on les gère ?

M CAVALEIRO : nous ne sommes pas une entreprise. Il y a d'autres modalités qui permettent de s'organiser peut être autrement.

M ELIAS : s'il y a des solutions, je suis sûr qu'il y a beaucoup d'amateurs et même dans le privé.

M le Maire : après il y a les très grandes entreprises qui licencient pour améliorer leurs garanties auprès du CAC 40 et là il y en a 62 dans le monde qui possèdent autant que les 50 % des habitants de la planète.

M CAVALEIRO : sachez que je suis très sensible à ce sujet-là.

M le Maire : c'est là-dessus qu'il faut réagir. Et avant tout.

M CAVALEIRO : et là, je suis d'accord avec vous.

M le Maire : et je le savais bien.

Ce sujet ne donne pas lieu à un vote.

Les dates des prochains conseils municipaux, sauf modification, sont :

- le 22 mars 2016
- le 10 mai 2016
- le 5 juillet 2016.

*L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 22 heures 20*

Ce compte rendu pourra faire l'objet de modifications lors de la prochaine séance.